

## Assemblée générale Conseil de sécurité GENERALE

Distr.

A/43/229 S/19662 21 mars 1988 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Points 42, 72, 130 et 137 de la liste
préliminaire\*
QUESTANN DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE
ETATS
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE Ouarante-troisième année

Lettre datée du 21 mars 1988, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à mes précédentes lettres, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une note adressée le 17 mars 1988 par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 42, 72, 130 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent par intérim,

(Signé) NGUYEN BINH THANH

<sup>\*</sup> A/43/50.

## ANNEXE

## Note datée du 17 mars 1988, adressée au Ministère des affaires étrangères de la Chine par le Ministère des affaires étrangères du Viet Nam

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine et lui communique ce qui suit :

Fidèle à sa politique consistant à faire passer avant tout les intérêts fondamentaux des deux peuples, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a toujours oeuvré à la normalisation des relations entre les deux pays et à la restauration de l'amitié traditionnelle entre le peuple vietnamien et le peuple chinois et continuera à suivre cette ligne de conduite.

Il est déplorable que la partie chinoise, qui n'a toujours pas saisi la main que lui tend le Viet Nam, ait récemment envoyé sa marine occuper les deux récifs de Chu Thap et de Chau Vien ainsi qu'un certain nombre d'autres récifs de l'archipel vietnamien de Truong Sa et ait attaqué des cargos vietnamiens non armés à proximité de l'île de Sinh Ton appartenant au même archipel. Ces mesures prises par la partie chinoise non seulement ne contribuent pas au règlement des différends mais aggravent la tension dans les relations entre les deux pays, préoccupent profondément les pays d'Asie du Sud-Est et vont à l'encontre de la tendance croissante au dialogue dans la région.

Adhérant au principe du non-recours à la force pour le règlement des différends entre Etats, la partie vietnamienne a toujours préconisé des pourparlers pour résoudre les différends entre les deux pays concernant l'archipel de Truong Sa ainsi que leur frontière commune et l'archipel de Hoang Sa. La partie vietnamienne juge intéressant le point de vue exprimé le 24 septembre 1975 par l'ancien Vice-Premier Ministre Deng Xiao Ping au cours des entretiens qu'il a eus avec le Secrétaire général Le Duan à Beijing, et selon lequel les deux pays pourraient discuter du différend qui les oppose au sujet des deux archipels. En 1974, 1977 et 1978, les deux pays ont en fait procédé à des pourparlers au sujet de problèmes frontaliers sur terre et dans le golfe du Tonkin - pourparlers qui ont été temporairement suspendus en mars 1980 à l'initiative de la partie chinoise.

Dans l'esprit indiqué ci-dessus, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam propose que les Gouvernements vietnamien et chinois désignent des représentants pour de nouveaux pourparlers, le niveau auquel ceux-ci devraient se tenir ainsi que le lieu et la date devant être décidés d'un commun accord. Dans l'intervalle, la partie vietnamienne propose que les deux parties s'engagent à ne pas recourir à la force pour le règlement des différends.

Il faut espérer que, dans l'intérêt des deux peuples ainsi que de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est, la partie chinoise répondra favorablement à cette proposition constructive du Viet Nam. Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam est convaincu que la tenue de pourparlers entre le Viet Nam et la Chine afin de résoudre les problèmes mentionnés plus haut correspond aux intérêts et aux aspirations des deux peuples et sera favorablement accueillie par l'opinion régionale et mondiale.